

CRD de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer :

F.A.Q. pour les Journées Portes Ouvertes 2021

1/ Questions administratives :

Quand auront lieu les ré-inscriptions cette année ?

Elles auront lieu du 25 mai au 05 juin 2021.

Quand auront lieu les inscriptions cette année ?

Elles auront lieu du 29 juin au 06 juillet 2021.

Comment se déroulent les inscriptions/ré-inscriptions cette année ?

Comme l'année dernière, elles auront lieu en ligne : à partir du site internet du CRD, vous pourrez accéder à un dossier à compléter directement en ligne et à valider à la fin pour qu'il soit transmis au service administratif du Conservatoire.

Quels sont les justificatifs à fournir ?

Ils sont mentionnés sur le dossier en ligne et sont à nous faire parvenir impérativement à la rentrée scolaire :

- 1 photo d'identité récente de l'élève/futur élève
- Nom et N° de contrat de votre assurance en responsabilité civile : **à renseigner lors de l'inscription**
- 1 justificatif de domicile si vous habitez la CAPSO (tarif préférentiel)
- 1 certificat médical d'aptitude pour les cours de danse

Où puis-je trouver les tarifs du Conservatoire ?

Ils figurent dans l'onglet « Scolarité » du site internet du conservatoire, dans le dossier « Inscription » ou « Réinscription. Vous y trouverez également le Règlement intérieur de l'établissement ainsi que les tarifs en vigueur.

Ai-je le droit à un ou plusieurs séances d'essai ?

Oui, mais pour cela vous devez remplir un dossier d'inscription. Si le ou les cours dispensés ne répondent pas à vos attentes, vous devez adresser une lettre de démission au Conservatoire (voir point suivant). Dans tous les cas, **une facture de 10 €** pour frais de dossier sera à acquitter.

Puis-je me rétracter ?

Oui : obligatoirement par écrit (ex : par mail à conservatoire@ca-pso.fr) à l'intention du Directeur du CRD **ET** avant les vacances de la Toussaint. Sans cette démarche, l'année scolaire vous sera facturée.

En dehors du règlement de la scolarité, quelles sont les dépenses autres à prévoir pour l'année au Conservatoire ?

Vous aurez des dépenses à prévoir concernant les recueils de formation musicale ; les partitions ; la location d'instruments (possible pour un certain nombre d'instruments et selon leur disponibilité) et leurs accessoires ; les tenues des cours de danse ; le matériel pour les cours d'Arts Plastiques (pour ce point, concerne essentiellement les élèves adultes).

Cependant, l'accès au Centre de Documentation, qui propose en prêt des ouvrages (livres, partitions, DVD, CD...) achetés par le Conservatoire, à destination des élèves inscrits dans le cadre de l'année en cours, est entièrement gratuit.

2/ Questions de scolarité :

Pour toutes les questions relatives aux parcours d'enseignement proposés par le Conservatoire, vous pouvez consulter l'onglet « **Disciplines** » du site internet du CRD.

Pour les questions relatives au cursus de chaque discipline, consultez l'onglet « **Scolarité** » puis le dossier « **(Ré)Inscription** ».

3/ Les actions éducatives et culturelles en lien avec le CRD :

Les actions de diffusion font partie à part entière de la formation et représentant l'aboutissement d'un travail en cours. Basée sur une pédagogie de projets, les rencontres artistiques sont au cœur de la formation du plus petit à l'amateur confirmé, du dilettante au pré-professionnel et aussi dans le cadre scolaire.

Le programme est disponible sur la première page du site internet du Conservatoire.

4/ Autres questions fréquemment posées :

Où peut-on trouver votre règlement intérieur ?

Sur le site internet du Conservatoire, dans l'onglet « Scolarité » puis le dossier « (Ré)Inscription ».

Qu'est-ce qu'IMUSE ?

Il s'agit du logiciel professionnel utilisé pour gérer tous les aspects administratifs, comptables, logistiques et techniques du Conservatoire (comme ProNote ou encore Viescolaire.net pour les établissements scolaires). C'est par ce biais que vous recevez les mails du Conservatoire, les relevés d'absences des élèves, les évaluations, la facture annuelle...

Disposez-vous d'un Centre de documentation ?

Oui : il est entièrement gratuit pour les élèves du Conservatoire. Pour plus de renseignements, consultez l'onglet « Documentation » sur le site du Conservatoire.